Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260311-D2026_02_002-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 06 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 27 février 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER et M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER et M. Philippe URFIÉ.
Mme Marie-Louise ANDRÉ, Mme Annie HEGARET, Mme Marie JEZEQUEL, Mme Caroline KERAMBRUN et Mme Karine PIRIOU.
Absents excusés : Mme Coralie BEAUVAIS
Absents : -
Secrétaire : Mme Caroline KERAMBRUN **Assistait** : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 10

SPLA – LANNION TRÉGOR AMÉNAGEMENT MISSION ASSISTANCE À MAITRISE D4OUVRAGE (AMO) ET ÉTUDES PRÉALABLES POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT ENEZ YAR

Exposé du Maire :
Dans le cadre des réflexions sur le PLUi-H, les fonds de jardin de deux parcelles privées, cadastrées section A n° 865 et N° 1114, ont été fléchées constructibles en zone urbaine, en remplacement d'un zonage N dans le PLU actuel, en accord avec les familles propriétaires. Celles-ci convenaient de la cohérence de céder une grande partie de leurs fonds de jardin de manière coordonnée sous un projet communal et non privé, à l'aboutissement du PLUi-H.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « 1AUh2 » a été inscrit au PLUi-H. Ce dernier est arrêté depuis le 16 décembre 2025. Il sera mené une enquête publique du 7 avril au 26 mai 2026 afin de présenter le document final à la population. Le PLUi-H sera rendu exécutoire au deuxième semestre 2026.

Cependant les propriétaires de chacune de ces deux propriétés sont décédées l'une et l'autre, fin 2025 et les successions sont en cours, ce qui a ravivé et accéléré les échanges sur le sujet.

Le service Environnement de Lannion Trégor Communauté ayant écartée la présence de zones humides lors de l'inspection du 23 février dernier, la commune est intéressée d'acquérir une bonne surface de ces parcelles de fonds de jardin, qui se connecteront à la voirie du lotissement Enez Yar. Le prix d'achat a été fixé à 12 € le m², lors d'échanges avec les deux familles. Les frais de notaires et de géomètre seront à la charge de la commune.

La SPLA qui a mené le projet de lotissement Enez Yar en concession est pressentie pour mener l'opération également. Cependant, de façon à fixer les limites d'acquisition et intégrer les contraintes des propriétaires vendeurs, il y a lieu d'engager des études dès à présent et une mission d'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) est nécessaire pour piloter les besoins associés (bureau d'étude, géomètre, permis…).
Un devis a été établi par la SPLA-LTA pour un montant de 7 700,00 € HT, soit 9 240,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal **DÉCIDENT**, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signé la proposition de mission AMO et études préalables avec la SPLA-LTA pour un montant de 7 700,00 € HT, soit 9 240,00 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout autre document en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

MAIRIE DE KERBORS (Côtes-d'Armor)

Délibération n° 2025-02-02